

CLUB

AMBASSADEUR



Préambule

L'ESTAC et L'ASAM décident, à travers cette Charte, d'entretenir des relations privilégiées.

Cette démarche s'inscrit dans un souci commun de convivialité, du respect mutuel entre les clubs, du respect des règles élémentaires de fair-play et de la lutte contre la violence dans les stades.

- ARTICLE 1 : INVITATIONS STADES EVENEMENTS :

Tous les licenciés catégories jeunes uniquement (U19 inclus) sont invités aux 5 manifestations au Stade de l'Aube,

A savoir : Fête du Foot Amateur (courant septembre/début octobre)
Noël en Bleu et Blanc (Décembre)
Rencontre du Fair Play (Février)
Fête du Développement Durable (Avril)
Challenge Angel Masoni (dernière rencontre à domicile, Mai)

Un courrier sera adressé au président de L'ASAM par L'ESTAC quelques semaines avant la manifestation accompagné d'un bulletin de participation. L'ASAM souhaitant participer devra le retourner avant la date indiquée. Les places seront ensuite à récupérer au lieu et horaires indiqués sur l'invitation, ou le soir du match en billetterie n°2.

En cas d'annulation ou d'un nombre de places trop important, L'ASAM devra rapporter les places restantes.

L'ESTAC se réserve le droit de modifier les conditions d'attribution des places selon la manifestation.

- ARTICLE 2 : INVITATIONS STADES ANIMATIONS :

Chaque saison, L'ESTAC permet à L'ASAM de participer aux différentes animations avant/pendant les rencontres à domicile :

- Protocole d'entrée des joueurs (catégorie U9 ou U11)
- Protocole drapeaux (catégorie U15 ou U17)
- Ramasseur de balles (catégorie U15)
- Challenge des Mousquetaires (catégorie U15 ou U17)

L'ASAM est invité dès le début de saison sur une rencontre sélectionnée à participer à 1, 2 ou la totalité des animations.

Une semaine avant la rencontre, un mail de confirmation est adressé au responsable afin de valider l'heure et le lieu de rendez-vous.

En cas de non réponse de la part de L'ASAM, L'ESTAC considère que l'animation ne sera pas assurée.

Les animations peuvent être amenées à évoluer ou à être annulées selon les conditions météorologiques, un impératif commercial ou la décision d'un délégué.



- ARTICLE 3 : INVITATIONS EVENEMENTS HORS STADE :

Tout au long de la saison, L'ESTAC organise des événements ou rencontres en dehors du Stade de l'Aube et ce pour différentes catégories :

- REUNION TECHNIQUE, éducateurs et présidents : l'ensemble des clubs ambassadeurs sont invités à participer à un échange avec le staff technique de l'équipe professionnelle, sur différents thèmes. En collaboration avec le District Aube Football.
- PLATEAU débutant, U9 : des plateaux peuvent être organisés au cours de la saison, en amont d'un événement au stade.
- RENCONTRES AMICALES : les équipes du centre de formation de L'ESTAC, de la préformation ou de l'école de football invitent leurs homologues pour une rencontre amicale.
- JOURNEE DE DETECTION : Plusieurs sessions de détection se déroulent au cours de la saison.
Les jeunes sont invités ou s'inscrivent par le biais du responsable sportif de L'ASAM Mokthar Khiri avec la validation du Président de L'ASAM (voir SPORTIF).

- ARTICLE 4 : MANIFESTATION DU CLUB AMBASSADEUR :

En cas de manifestation de L'ASAM, L'ESTAC s'engage à fournir un Pack Manifestation (type posters, autocollants...), dans la limite des stocks disponibles.

La venue d'un joueur professionnel ou d'un membre du staff technique peut également être envisagée selon le planning de l'équipe.

La boutique et la billetterie de l'ESTAC peuvent également faire profiter à L'ASAM d'un kit comprenant des offres préférentielles.

Toute demande de pack ou de venue de joueurs devra être adressée à ambassadeurs@estac.fr ou directement par courrier à votre contact Club Ambassadeur (voir dernière page).

- ARTICLE 5 : COORDONNEES

L'ESTAC s'engage à répondre par courrier/mail/téléphone à toute sollicitation de L'ASAM Afin d'être étudiée par les services concernés, les demandes diverses devront être adressées à l'ESTAC au minimum 4 semaines avant la date visée.

L'ASAM et L'ESTAC s'engagent à mettre à jour dès que possible les coordonnées des personnes contacts afin de faciliter les relations entre les deux parties. Une fiche est envoyée chaque début de saison. En cas de non retour, L'ESTAC pourra considérer que L'ASAM ne souhaite plus être intégré au dispositif.

- ARTICLE 6 : REDUCTIONS

L'ASAM peut faire profiter l'ensemble de ses licenciés de réductions sur différents services de l'ESTAC :

- 20% sur le STAGES ESTAC
- 10% sur les produits de la BOUTIQUE ESTAC



Ces réductions ne sont pas cumulables avec d'autres offres et s'appliquent sur présentation d'un justificatif (photocopie de la licence).

- ARTICLE 7 : SPORTIF

Dans le cadre de l'observation des jeunes, il est proposé une séance « club ambassadeur » pour des jeunes susceptibles de rejoindre l'ESTAC à court terme. Cette séance, en sus de celle dispensée par L'ASAM sera un moyen de confirmer ou non les aptitudes du jeune. Une détection se fera en début de saison sur proposition de L'ASAM, L'ESTAC se réservant le droit d'accueillir ou non le licencié en fonction du nombre.

A plusieurs reprises, l'ESTAC organise des détections sur toutes les catégories, charge à L'ASAM de présenter l'ensemble des jeunes intéressés et susceptibles de rejoindre les effectifs de l'ESTAC.

- ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Le site Internet de l'ESTAC (www.estac.fr) consacre une rubrique à ses Clubs Ambassadeurs. Outre la liste de l'ensemble des Clubs, l'ESTAC propose une rubrique actualités où les informations importantes des clubs peuvent être relayées (tournois, manifestations...).

Dans le même temps, L'ASAM s'engage à communiquer sur les manifestations de l'ESTAC à travers les affiches, flyers ou liens du site Internet sur leur propre réseau de communication.

- ARTICLE 9 : JOUR D'ESTAC

L'ESTAC offre à L'ASAM la possibilité, sur rendez-vous, de visiter les installations du Club et d'assister à l'entraînement des professionnels.

Le rendez-vous devra être pris au minimum 4 semaines avant la date sélectionnée.

Le planning d'entraînement du groupe professionnel pouvant évoluer au jour le jour, il conviendra ensuite de se caler en fonction des séances prévues par le staff technique.



L'ESTAC, représentée par M. Daniel MASONI, président de la SASP
Et M. Philippe PICHERY, président de l'Association

D'une première part,

Et L'ASAM Dont le siège est situé 4 Rue pierre Brossolette Château des
amendes 77130 Montereau Fault Yonne

Représenté par son Président Michel ROSAK d'une seconde part,

S'engagent à respecter la Charte ci-dessus présentée et à permettre aux deux parties
d'entretenir des relations privilégiées.

Fait à Montereau le 16 Juin 2014

L'ESTAC représentée par M. Philippe PICHERY

L'ASAM représentée par son Président M. Michel ROSAK



VOS CONTACTS CLUB AMBASSADEUR :



Référent ESTAC

Laurent BERNA : 06.82.15.59.89 – l.berna@estac.fr

CORRESPONDANCE - Charline RENELLEAU

Mail : c.renelleau@estac.fr ou ambassadeurs@estac.fr

Ligne Directe: 03.25.71.57.31

Fax : 03.25.71.38.47

Pour tout courrier :

Association Estac, CLUB AMBASSADEUR,

11 Rue Marie Curie,

10000 TROYES

